



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 116568

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le projet de directive européenne relative à la libéralisation totale du marché postal. Si cette nouvelle directive préserve bien le contenu du service universel postal - en demandant aux États de garantir des services postaux accessibles en tous points des territoires, à des prix abordables -, elle rend possible la « déperéquation tarifaire », c'est-à-dire la mise en place de tarifs différenciés selon la destination du courrier et les difficultés d'acheminement. Le prix unique du timbre pourrait ainsi être menacé. En conséquence, il souhaiterait savoir comment il entend défendre cette particularité du service postal à la française.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116568

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 689